

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant centre de la petite enfance les Matelots inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 20 août 2021	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30 Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	25 août 2021	
Commentaires : L'inspection de surveillance daté le 26 mai 2021, n'est pas affiché dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation. Les rapports d'inspection de surveillance pour chaque permis doivent être affichés jusqu'à la prochaine inspection de surveillance.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (vi) les rapports quotidiens d'activités, au moyen des formules que le ministre fournit, pour chaque enfant âgé de moins de 24 mois.	24(1)(b)(vi)	18 août 2021	
Commentaires : Les rapports quotidiens d'activités pour les enfants âgé de moins de 24 mois sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé, mais n'était pas remplis depuis lundi matin. Un rappel que les rapports quotidiens doivent être remplis à chaque jours au cas où les parents souhaiteraient être tenus au courant de la journée de leur enfant. Les rapports quotidiens peuvent aussi être partagé avec les parents s'ils le veulent.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La majorité des enfants jouaient dehors quand je suis arrivé, et ceux qui n'étaient pas dehors étaient en train de se préparer pour rejoindre les autres enfants dehors. J'ai observé les éducatrices s'assurer que les enfants étaient correctement protégés par une crème solaire avant de sortir jouer.</p> <p>Pendant qu'ils étaient dehors, il y avait certaines enfants qui demandaient à leur éducatrice quand il était temps de rentrer pour le dîner. L'éducatrice a pu fournir une aide visuelle sous la forme d'une minuterie qui, à mesure que le temps descendait, la partie rouge devenait de plus en plus petite. L'éducatrice a expliqué aux enfants qu'une fois la section rouge est complètement disparue, il serait temps de rentrer et de se préparer pour le dîner.</p> <p>Certaines éducatrices ont été observés en train d'utiliser des chansons pour capter l'attention des enfants et pour aider les aider pendant les périodes de transition.</p>
--

Commentaires généraux

Il est important de noter que la programmation devrait quand même être documentée pendant les mois d'été.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 août 2021

Date

original signé par
Amélie Tougas

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 août 2021

Date